

Conférence AFRICA2025

Résilience Africaine face aux Risques Climatiques et aux Catastrophes Naturelles

**Programme de Gestion Intégrée des risques de catastrophes naturelles et de
Résilience au Maroc**

Rabat, le 28 Avril 2016

SOMMAIRE

1. Genèse du programme

- Éléments du contexte
- Accompagnement de la BM

2. Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience

- Une approche intégrée
- CAS-FLCN
- Adoption du principe de l'Appel à Projet
- Organes institutionnels
- Critères d'éligibilité des projets
- Critères de sélection

Genèse du programme

1. Eléments du contexte

- Séisme d'Al Hoceima en 2004;
- Inondations récurrentes dans plusieurs localités du Maroc, notamment le Gharb (de 2007/2008 à 2009/2010), Casablanca, Mohammedia(blocage de la SAMIR), le Souss, Tanger, Guelmim, Sidi Ifni (2014),etc.
- Feux de forêts;
- Evaluation probabiliste de l'impact économique (MnhPRA):

	Impact – Evenements extrêmes (millions DH)	PIB (%)
Séismes	155,114	19.4%
Inondations	49,638	6.2%
Tsunamis	85,263	10.7%

Genèse du programme

- Plusieurs pays ont reconnu la nécessité de passer d'une logique unique d'intervention et de reconstruction après une catastrophe à une **logique qui intègre aussi la prévention** ;
- Plusieurs études montrent que, s'ils sont correctement sélectionnés et suivis dans leur implémentation, ces projets de prévention ex ante produisent un **retour sur investissement tout-à-fait significatif pour le gouvernement**
- Ils contribuent aussi à **soutenir la cohésion sociale et la résilience de l'économie à travers des actions locales** en partenariat avec l'échelon régional et le niveau national.

Genèse du programme

2. Accompagnement de la BM

- Fin 2008, la BM a été sollicitée par le Gouvernement marocain pour apporter un appui pour définir une stratégie nationale de gestion intégrée des risques (volatilité des prix, catastrophes naturelles et vulnérabilité de l'agriculture).
- En 2010, mise en place d'une plateforme informatique d'évaluation probabiliste des risques (MnhPRA) et organisation de session de formation sur cet outil : Simulation des risques et évaluation de leur impact sur le plan économique et social.
- Publication de rapport de vulnérabilité et d'un rapport de synthèse sur la stratégie nationale de gestion des risques.
- **Requête pour un prêt « gestion intégrée des risques » en novembre 2012.**
En Avril 2016 signature d'un accord de prêt de 200 M \$ pour un Programme Axé sur les Résultats de 2016- 2021

SOMMAIRE

1. Genèse du programme

- Eléments du contexte
- Accompagnement de la BM

2. Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience,

- Une approche intégrée
- CAS-FLCN
- Adoption du principe de l'Appel à Projet
- Organes institutionnels
- Critères d'éligibilité des projets
- Critères de sélection

Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience

1- Une Approche Intégrée :

Premier sous-programme : Promotion de la réforme institutionnelle et du renforcement des capacités ;

Deuxième sous-programme : Incitation au développement des activités de réduction des risques de catastrophes naturelles ;

Troisième sous-programme : Amélioration du financement et de l'assurance contre les risques de catastrophes naturelles

Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience

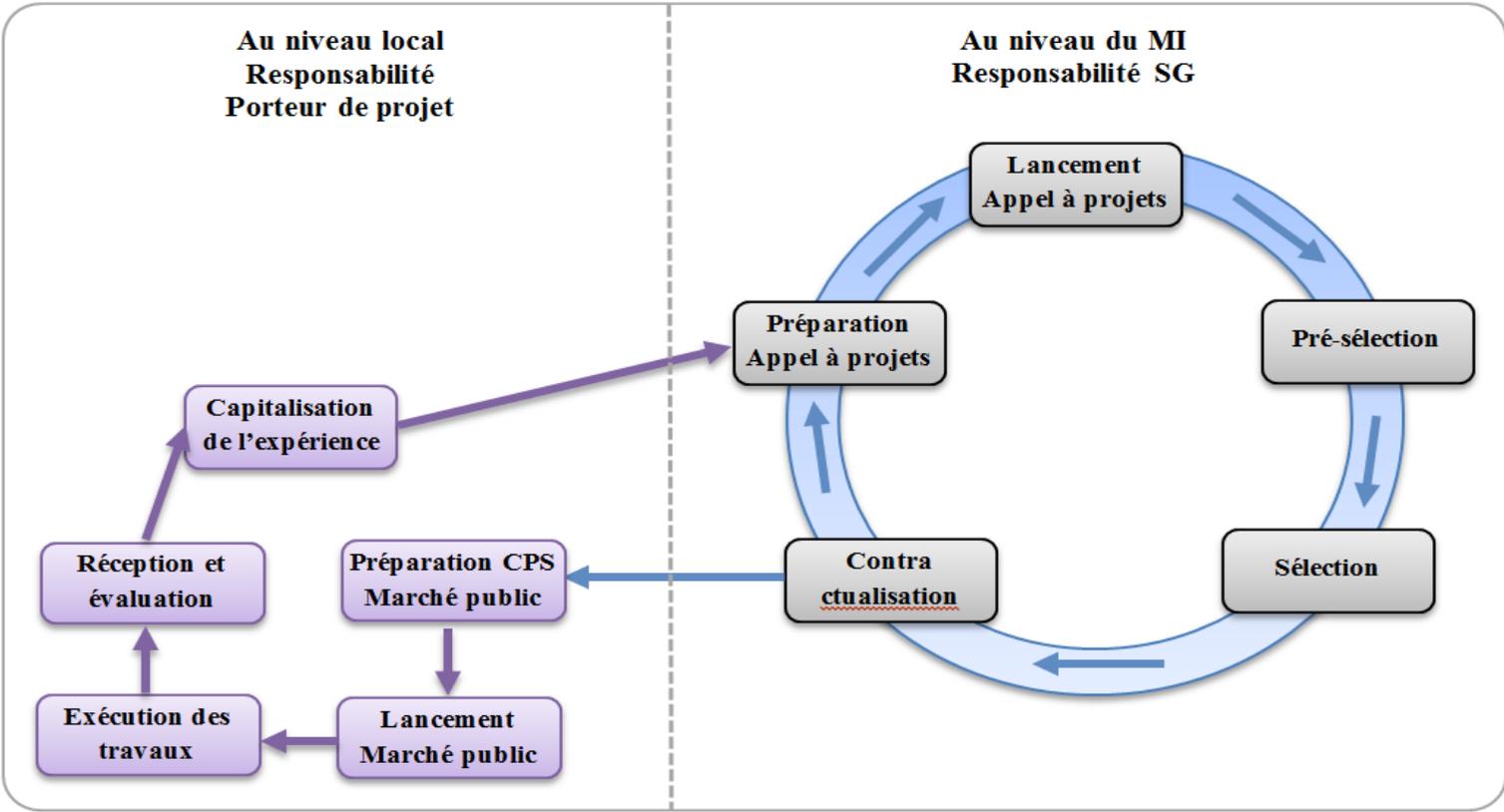
2- CAS-FLCN :

- Un compte d'affectation spéciale intitulé **fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (CAS-FLCN)** créé en vertu de l'article 16 bis de la loi de finances n° 40-08 pour l'année budgétaire 2009 et a été complété par l'article 21 de la loi de finances n° 115-12 pour l'année budgétaire 2013.
- Entre 2009 et 2012 : un programme d'emploi d'un total s'élevant à **1940 MDH** a été établi par une commission nationale réunissant différents départements ministériels concernés directement par les risques naturels.
- En 2014 : Révision de la Gouvernance du FLCN (accompagnement de la Banque Mondiale)

Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience

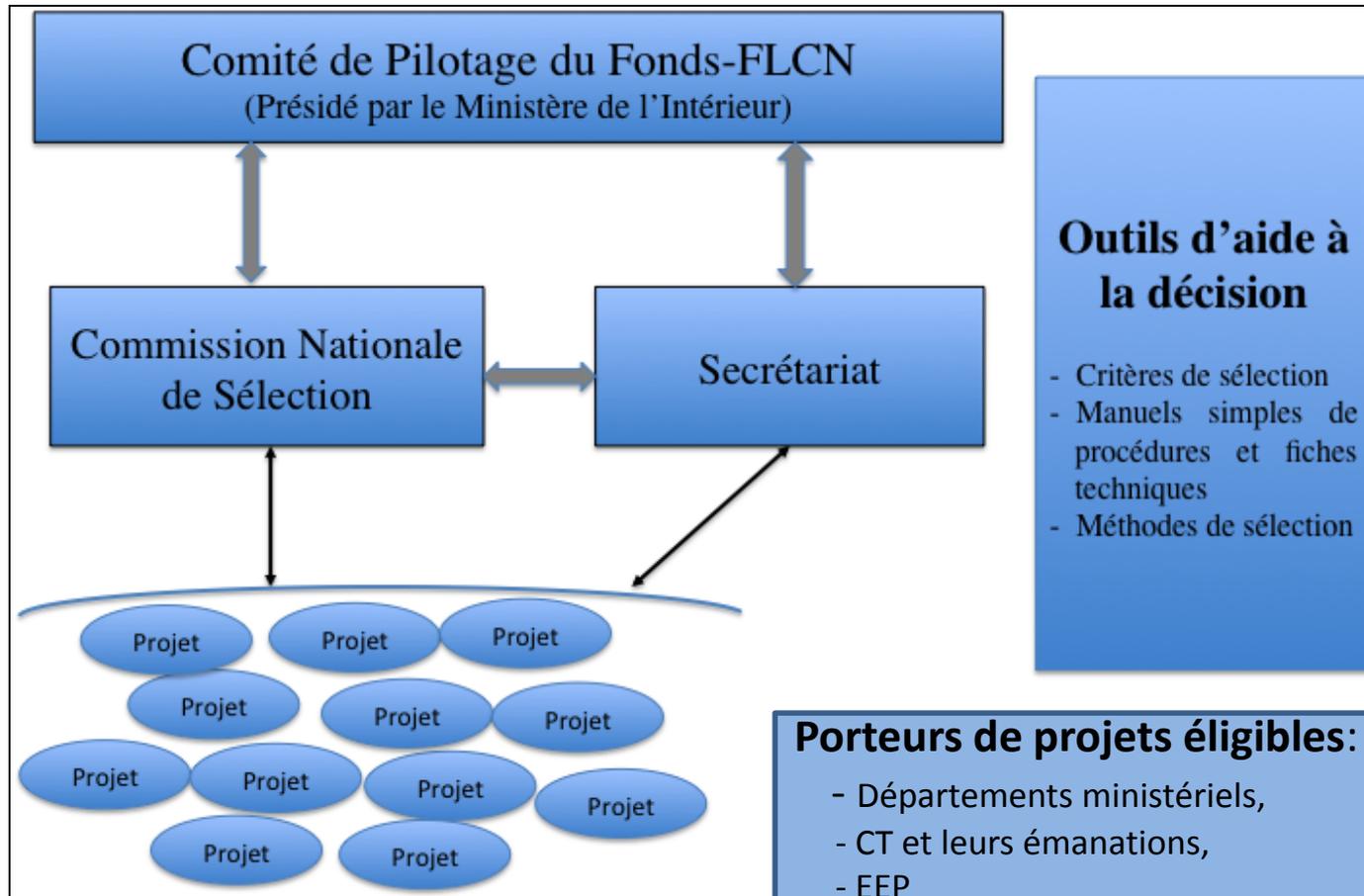
3- Adoption du Principe de l'Appel à Projet

Mise en œuvre du sous-programme 2



Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience

4. Organes institutionnels



Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience

5. Critères d'éligibilité des projets

	Axes prioritaires	Indicateurs de mesure des critères d'éligibilité
Indicateurs Premiers	Mise en sécurité (S) des personnes	
		S1. Nombre de personnes habitant dans la zone à risque concernées par le projet
		S2. Nombre de personnes travaillant dans la zone à risque concernées par le projet
		S3. Nombre de personnes jugées sensibles dans la zone à risque (enfants, personnes âgées, malades, prisonniers)
		S4. Capacité d'accueil des populations sensibles dans la zone à risque et en dehors (écoles, hôpitaux, mosquées, foyers, stades, prisons, etc.)
	Coût économique évité(E)	
		E1. Dommages aux habitations (maisons, immeubles, et autres)
		E2. Dommages aux entreprises et complexes industriels et pertes d'exploitation
		E3. Dommages aux infrastructures publiques et pertes d'exploitation
		E4. Dommages aux exploitations agricoles (et pertes d'exploitation)

Nouvelle approche pour promouvoir la prévention et la résilience

6- Des critères et des indicateurs de sélection parfaitement établis et quantifiables :

Critère 1 : Le projet proposé a pour principal objet la réduction des risques de catastrophe naturelle avec des résultats clairement définis et justifiés.

Critère 2 : Une étude technique viable et mise à jour est disponible

Critère 3 : Les coûts estimatifs sont adéquats et correctement justifiés

Critère 4 : Le projet vise une gestion intégrée des risques

Critère 5 : Un impact environnement et social réduit est évalué selon un canevas préétabli

Critère 6 : Un partenariat couvrant l'ensemble des mesures du projet du point de vue technique et financier est clairement établi

MERCI DE VOTRE ATTENTION